



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 19 décembre 2024

## OBJET :

DE-24-12-1-31) CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION "LES PAPILLONS"  
POUR L'INSTALLATION DE BOITES AUX LETTRES AU SEIN DES ECOLES  
ELEMENTAIRES MUNICIPALES DESTINEES AUX ENFANTS VICTIMES DE  
MALTRAITANCES

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 05 décembre 2024 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT, Maire.

Présents : Mme LIBERT, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, Mme SERVIAN, M. PITAVY, M. LAFON, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN, Mme DARNAULT, Mme LIEVYN.

Absents excusés : M. CHARDON (pouvoir à M. BENSOUSSAN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), M. EPINAT (pouvoir à M. POLITZER).

Absents : M. GAGNY .

Secrétaire de séance : Mme RANIERI

*Le Conseil...*

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20241219-lmc1H12603H1-DE  
Date de réception en Préfecture : 20/12/2024  
Date de Publication : 20/12/2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Action sociale et des Familles, et notamment son article L.226-2-1 ;

Vu la proposition de convention de l'association « Les Papillons » pour l'installation de boîtes aux lettres, dans les écoles élémentaires de la Ville, destinées à aider les enfants victimes de maltraitance à s'exprimer ;

Considérant le vœu adopté par le Conseil municipal lors de la séance du 25 septembre 2024 relatif à l'installation de boîtes aux lettres « Papillons » au sein des établissements scolaires et périscolaires ;

Considérant que la ville de Vincennes souhaite apporter son concours à la politique de la protection de l'enfance ;

Après avis de la commission Enfance du 13 décembre 2024,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE I : Approuve la convention avec l'association « Les Papillons » pour l'installation, au sein des écoles élémentaires de la Ville, de boîtes aux lettres destinées aux enfants victimes de maltraitance.

ARTICLE II : Autorise Madame le maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférant.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

***Signé***

Le Maire

***Signé***